



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 18 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 février 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Mme Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section AD 825 – rue du 1er mai

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de réaliser la continuité du trottoir rue du 1er mai et dans un souci de sécurisation de la circulation des piétons, des négociations ont été engagées avec Monsieur et Madame Fabien BERNARD pour l'acquisition d'une partie de parcelle sis au n°6 de la rue Jules SERROEN, cadastrée section AD n°276.

Que la demande de la ville concerne 26 m².

Qu'après négociations, les époux BERNARD ont donné leur accord pour un prix convenu de 520 €.

Que la Ville a alors fait procéder à la division cadastrale de la parcelle AD 276.

Après division cadastrale de la parcelle AD n°276, réalisée par le Cabinet de Géomètre-Expert 2CT, deux nouvelles parcelles ont été créées : AD n°824 d'une contenance de 1a63ca qui restera propriété de Monsieur et Madame Fabien BERNARD et AD n°825 d'une contenance de 26ca que la Commune propose d'acquérir.

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°825 d'une contenance de 26 m² pour un montant convenu de 520 €.
- De régulariser par acte administratif la cession de ces parcelles.
- De désigner Monsieur Jacky LELONG, Premier Adjoint au Maire, comme représentant, de la Collectivité pour signer l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 février 2025

